

CONSEIL GENERAL

Commission : COGEST
Président : Turin Alexis
Rapporteur : Kilchenmann Jürg

Rapport de la Cogest sur le budget 2017

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur le budget 2017.

1 Organisation de la commission

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Alexis Turin (PLR), président,
- Daniel Schmid (AdG), vice-président,
- Jürg Kilchenmann (PDC), rapporteur,
- Laurent Corminboeuf (PDC),
- Nathalie Cretton (AdG),
- Eric Lattion (PDC),
- Edgar Vieux (UDC),
- Cédric Zürcher (PLR),
- tous membres.

Suite à la démission de Guillaume Joris, ce dernier n'a pas été formellement remplacé par le Conseil général. C'est Didier Sallin, en tant que suppléant, qui le remplace.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Joël Mariaux et Didier Sallin pour le PDC,
- Côme Vuille pour le PLR,
- Patrick Oberson pour l'AdG,
- Cédric Vieux pour l'UDC.

La Cogest a décidé que par souci d'efficacité, chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres.

Compte tenu des données sensibles auxquelles la Cogest a accès, il a été décidé que sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics ou qui sont considérés comme tels par la loi cantonale sur l'information.

2 Méthode de travail

Au début de l'année 2016, la Cogest a proposé au Conseil municipal, lequel a accepté, de tenir une séance commune, afin de discuter des grandes lignes du budget 2017. Cette séance a eu lieu le 22 septembre 2016. Le résultat de cette séance est mitigé. La Cogest reste persuadée que cette séance peut être utile, mais la préparation devra être améliorée et un point important de la discussion devrait porter sur le plan des investissements.

Pour l'examen du budget 2017, la Cogest a reçu avant sa première séance le budget avec le message du Conseil municipal. Les mêmes documents que la Cogest avait réclamés pour l'examen des précédents budgets lui sont remis pour la deuxième séance.

Dans un premier temps, le budget 2017 a été passé en revue ainsi que le message du Conseil municipal ; nous avons formulé une liste de questions générales et de détails en prévision d'une séance commune.

Sur la base des réponses du Conseil municipal, lors de la séance commune, nous lui avons demandé quelques documents supplémentaires.

A toutes fins utiles, il est précisé que la commission a examiné toutes les rubriques du budget 2017, y compris celles inférieures à CHF 30'000.-. Nous sommes partis du principe qu'en notre qualité d'organe de contrôle de la gestion financière communale, notre pouvoir n'était pas limité, ni par les rubriques, ni par leur montant.

3 Nombre et déroulement des séances

La commission s'est réunie à 5 reprises, soit le 25 octobre, les 08, 16, 23 et 28 novembre.

Avant la première réunion, le budget a été étudié par les membres de la commission.

Le 25 octobre, nous avons discuté de l'entrée en matière et nous avons passé en revue le message du Conseil municipal. Nous avons élaboré ensuite une liste de questions générales à l'attention du Conseil municipal et commencé la revue du budget rubrique par rubrique.

Le 08 novembre, nous avons passé en revue les documents complémentaires pour le budget reçus du Conseil municipal, nous avons fini ensuite la revue de détail du budget 2017 et terminé la liste des questions de détails pour le Conseil municipal. Les deux listes des questions ont été transmises au Conseil municipal.

Le 16 novembre, sur invitation de la Cogest, Yannick Buttet, président de la commune, les conseillers municipaux Olivier Turin (vice-président) et Mikaël Vieux, ainsi que le comptable Stefan Gnos, sont venus nous apporter les réponses du Conseil municipal à nos questions.

Le 23 novembre, nous avons discuté des réponses reçues lors de notre rencontre avec le Conseil municipal et des derniers documents reçus en particulier le budget 2017 de l'EMS. Nous avons également fixés les grands axes de notre rapport ainsi que les recommandations de la Cogest.

Le 28 novembre, nous avons discuté du présent rapport et procédé à son adoption.

Le 9 décembre, la Cogest se réunira pour traiter des amendements.

4 Entrée en matière

Lors du débat sur l'entrée en matière, il est relevé que la marge d'autofinancement n'atteint toujours pas les 4.5 mio. préconisés en l'état par la Cogest et acceptés par le Conseil municipal. Cette marge s'améliore certes par rapport au plan quadriennal mais reste toujours insuffisante au regard des investissements futurs.

L'entrée en matière est mise au vote et elle est acceptée par 6 voix pour et 2 voix contre. Ces deux membres sont d'avis que le budget doit être retourné au Conseil municipal, dès le moment où il ne concrétise pas l'objectif qu'il s'est fixé au niveau de la marge d'autofinancement. La majorité de la commission estime qu'il faut quand même étudier le budget, quitte à l'amender.

5 Examen du budget 2017

5.1 Préambule

Hormis l'indicateur financier relatif au taux des amortissements ordinaires, les quatre autres indicateurs financiers pour 2017, ne sont pas bons. Pour fin 2017, l'endettement net par habitant reste certes mesuré avec CHF 4'955.- mais proche des CHF 5'000.- qui est un endettement important. Le taux du volume de la dette brute est insuffisant. Cet indicateur dépend du rapport entre la dette brute et les revenus financiers.

La marge d'autofinancement (CHF 3'148'500.-) est certes en hausse par rapport à celle de 2016 (CHF 2'893'400.-) mais reste bien inférieure à la recommandation de la Cogest qui préconise une marge d'autofinancement de 4,5 mio. Le Conseil municipal partage cette analyse.

5.2 Analyse du budget 2017

5.2.1 Remarques générales

Le budget 2017 proposé par le Conseil municipal aboutit à une marge d'autofinancement de CHF 3'148'500.-. Même si le budget semble avoir été fait au plus juste et montre une maîtrise des charges, cette marge est bien inférieure à celle de 4,5 mio préconisée. Selon le plan financier 2017-2020, la Commune continuera de s'endetter. En effet, il est prévu des investissements nets de CHF 7'500'000.- pour 2018 et CHF 5'400'000.- pour 2019.

A la question : Le Conseil municipal a-t-il toujours comme objectif d'arriver à une marge d'autofinancement de 4.5 mio., sa réponse est : à moyen terme oui. Ce qui pour la Cogest n'est pas une réponse convaincante et aucun objectif n'est présenté.

De plus, le plan financier, est de l'avis de la Cogest sous-estimé. En analysant le détail des investissements planifiés remis à la Cogest, nous constatons que des projets importants n'ont pas de coût mentionné, ces coûts n'étant pas encore connus. Ces investissements devront tout de même être réalisés. D'où l'avis de la Cogest que le montant de 3 mio. d'investissements prévus en 2020 est irréaliste.

Pour les investissements sans coûts, nous mentionnerons entre autre :

- halte CFF des Perraires,
- déplacement de l'AOMC avec l'aménagement du Corbier,
- réfection de la route Clos-Novex – Pré-Rayé,
- etc.

Au niveau des recettes d'impôts, l'augmentation pour le budget 2017 est de 1.01% par rapport au budget 2016.

Par contre si l'on regarde le tableau de la page 8 du message du Conseil municipal, en comparant l'évolution de la population et celle de l'impôt sur le revenu par contribuable et par habitant, nous constatons une augmentation de la population et une diminution de la moyenne par habitant. La question de l'augmentation des impôts reste toujours autant d'actualité.

Pour la structure jeunesse, une analyse des coûts de fonctionnement devrait être réalisée au moment de l'étude des comptes 2016. On pourra à cette occasion contrôler l'évolution des coûts à charge de la commune.

S'agissant du détail des rubriques, la Cogest a repris la même méthode que celle pour l'examen des budgets précédents. Afin de garantir la meilleure information possible aux membres du Conseil général, nous avons décidé de reproduire nos questions avec les réponses du Conseil municipal en annexe du présent rapport. Le but est de faciliter le travail des groupes politiques dans leur préparation, et par contrecoup d'éviter un flot de questions lors du plenum. La volonté de la Cogest n'est bien sûr pas d'éviter tout débat au plenum : chaque membre ou groupe politique restant libre de poser toute question.

5.2.2 Message de la Cogest

La Cogest constate que plusieurs efforts ont été faits lors de l'élaboration du budget 2017. Ainsi, au niveau des dépenses, le budget présenté ne comporte pas de postes surévalués. La Cogest relève une maîtrise des charges.

Pour ce budget, il a semblé intéressant à la Cogest de faire une comparaison des charges et des recettes par nature et par compte avec des communes de taille comparable à la nôtre. Vous trouverez en annexe un tableau comparatif avec les communes de Conthey, Nendaz et Savièse. Rien de particulier n'est apparu, il y a une corrélation entre les différentes communes.

Toutefois, nous rendons attentifs les Conseillers généraux que ce niveau de marge d'autofinancement ne permet pas de couvrir les futurs investissements envisagés par le Conseil municipal. La commune continuera donc à s'endetter. Certes, le découvert au bilan est reporté mais sans mesure corrective, le découvert au bilan finira par arriver.

Le message du Conseil municipal ne répond que partiellement à la problématique de l'augmentation de la marge d'autofinancement. Compte tenu de l'évolution des recettes fiscales et de celle de la dette (67 mio. en 2017), la Cogest est d'avis que la marge d'autofinancement dégagée pour le budget 2017 est insuffisante.

Arrivée au terme de son analyse, la majorité de la Cogest ne voit pas d'autre piste que celle visant à augmenter la fiscalité, si notre commune veut pouvoir faire face à ses futurs engagements. Elle s'étonne que le Conseil municipal n'ait pas utilisé cette solution, malgré la réalité des chiffres, et malgré les recommandations de nos précédents rapports sur le budget.

La Cogest ne ferme bien sûr pas la porte à d'autres pistes d'économies (cf. nos précédents rapports). Certaines sont possibles, toutefois pas dans une mesure telle que notre situation financière le nécessite, puisque, il faut trouver CHF 1,5 mio. pour atteindre une marge d'autofinancement réaliste et nécessaire. L'augmentation du coefficient d'impôt de 1.25 à 1.35 apporterait une rentrée financière d'environ CHF 1,5 mio selon les estimations du Conseil municipal.

6 Recommandations de la Cogest

Avant d'émettre ses recommandations, la Cogest précise les deux points suivants.

D'une part, notre commission doit encore examiner les amendements que les groupes ou tout Conseiller général peuvent déposer. Ceux-ci sont donc susceptibles d'apporter des corrections plus ou moins importantes au budget tel que proposé par le Conseil municipal, et analysé par la Cogest.

D'autre part, si les comptes 2015 ont bien dégagé une marge d'autofinancement de plus de 5 mio., le Conseil municipal n'a pas été en mesure de confirmer à la Cogest que ce résultat allait se reproduire pour les comptes 2016.

Cela étant, en analysant le budget 2017, la Cogest arrive donc aux mêmes conclusions que pour le budget 2016.

Pour tous les motifs relevés ci-devant, la Cogest recommande dès lors au Conseil général :

1. de modifier le coefficient d'impôt à 1.35 (au lieu de 1.25) pour le budget 2017
(4 oui, 3 non, 0 abstention) ;
2. d'accepter un taux d'indexation de 165% (inchangé) pour le budget 2017
(7 oui, 0 non, 0 abstention) ;
3. de refuser le budget 2017 tel que proposé par le Conseil municipal
(3 oui, 2 non, 2 abstentions) ;
4. d'accepter le budget 2017 avec l'augmentation du coefficient d'impôt
(7 oui, 0 non, 0 abstention).
Les 3 membres qui refusent de modifier le coefficient d'impôt, acceptent toutefois le budget 2017 si le plenum accepte l'augmentation du coefficient d'impôt.

7 Approbation du rapport

Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

8 Conclusion et remerciements

Si la Cogest est consciente du travail fourni par le Conseil municipal, elle ne partage toutefois pas son analyse de la situation financière de notre commune, d'où notre proposition de hausse fiscale, faite pour la 3^e année consécutive.

Sinon, comme à l'accoutumée, les échanges avec le Conseil municipal lors de l'examen du budget, ont été constructifs. Ce dernier nous a permis de travailler dans de très bonnes conditions, notamment en nous mettant à disposition tous les documents demandés. Nous en profitons pour remercier aussi l'administration communale.

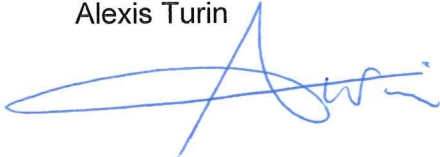
Enfin, la Cogest relève le très bon état d'esprit qui règne en son sein, le tout doublé d'un engagement soutenu et constructif de chaque membre.

Arrivée au terme de son mandat, la Cogest remercie le Conseil général pour le bon accueil qu'il a réservé à ses différents rapports. Les membres de la Cogest espèrent que l'œuvre de pionniers qu'ils ont faite, servira aux membres de la prochaine législature. Ils leur souhaitent d'avoir autant de plaisir qu'ils en ont eu.

Muraz, le 28 novembre 2016

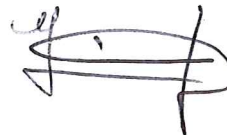
Le président :

Alexis Turin

A blue ink signature, appearing to be 'Alexis Turin', written in a cursive style.

Le rapporteur :

Jürg Kilchenmann

A black ink signature, appearing to be 'Jürg Kilchenmann', written in a cursive style.

Annexes : Questions et réponses sur les rubriques du budget 2017
 Tableau comparatif avec les communes de Conthey, Nendaz et Savièse

copie au Conseil municipal

CONSEIL GENERAL

Commission : COGEST
Président : Turin Alexis
Rapporteur : Kilchenmann Jürg

Budget 2017, Réponses de CM à nos questions générales

Questions générales

1. Le Conseil municipal a-t-il toujours comme objectif d'arriver à une marge d'autofinancement de 4.5 mio ?

A moyen terme : oui

2. Peut-on avoir des chiffres sur ce que représente la fiscalité directe et indirecte par contribuable ?

Une étude peut être envisagée, toutefois en fixant le cadre et l'étendue de ce qui est considéré comme fiscalité indirecte (TVA, taxes non liées aux services autofinancés, redevances, etc..).

De plus il faut que les moyens financiers nécessaires à une telle étude soient définis.

3. Peut-on avoir les changements intervenus dans le nouveau statut du personnel communal ?

Voici les principales modifications :

- *Introduction du contrat individuel relevant du droit public*
- *Réduction de la période d'essai à 6 mois au lieu d'un an*
- *Suppression du mardi gras dans les congés généraux*
- *Modification du système de droit aux vacances*
- *Réduction du paiement du salaire à 90% dès le 91^{ème} jour de maladie ou d'accident (anciennement 100%)*
- *Augmentation du temps de travail en instaurant la semaine de 41 h. au lieu de 40 h., sans augmentation de salaire*
- *Abolition du système de prestation en capital en cas de départ anticipé à la retraite et remplacement par un système de pont AVS, versé mensuellement par la Commune au Collaborateur, au prorata du taux d'activité et à condition que le Collaborateur ait au moins 10 ans de service au moment de la prise de la retraite anticipée L'année 2017 restant une année de transition avec le choix pour les bénéficiaires entre les deux solutions.*
- *La possibilité de prendre une retraite anticipée est augmentée de 58 à 60 ans.*

4. Peut-on avoir l'évolution des différentes augmentations des différentes taxes pour ces 3 dernières années ?

- *Impôt sur les chiens de Fr. 100.00 à Fr. 130.00*
- *Eau potable dès 2014 taxe de base de Fr. 72.00 à Fr. 99.60, le m3 de Fr. 0.40 à Fr. 0.65*
- *Taxes de raccordement « eau potable » dès 2014 de 0.4% à 1.2%*
- *Taxes de raccordement « eaux usées » dès 2014 de 0.8% à 1.2%*

5. Comment sont calculées les taxes des services autofinancés ? et sur combien d'années les investissements de ces services sont-ils amortis ?

- *Il ne s'agit pas directement de taxes mais de contributions aux coûts*

La tarification des services autofinancés, se fait sur la base des frais effectifs, auxquels on ajoute les prévisions d'évolution des charges y compris les charges d'amortissements pour les dépenses d'investissements. La taxe de base sert à couvrir le 40% des coûts, le 60% étant couvert par la consommation effective. Les tarifs sont adaptés périodiquement afin d'éviter des adaptations annuelles.

Les amortissements sont conditionnés par deux éléments principaux, la durée de vie des installations et le taux global des amortissements de 10% que les communes doivent appliquer.

Pour les réseaux souterrains, la durée de vie peut aller jusqu'à 80 ans, Le réservoir ou les installations de la step environ 33 ans, véhicules-machines-mobilier 5 à 10 ans etc...

6. Peut-on recevoir le budget 2017 de l'EMS ?

Oui, il vous sera transmis à titre indicatif.

7. Quel est le tarif journalier de l'EMS ?

- *Fr. 130.- pour les résidents de la Commune.*
- *Fr. 140.- pour les non-résidents de la Commune.*

Ces tarifs ont été validés par le Conseil d'état.

8. 30 Charges de personnel : ce poste n'est-il pas surévalué si on le compare aux comptes 2015 ?

Pour mémoire, en 2016 dans le cadre des mesures visant à améliorer la marge d'autofinancement, le Conseil municipal n'a pas octroyé l'augmentation progressive liée à la prestation. Pour le budget 2017, cette augmentation a été prise en compte à raison de 2%.

Le budget 30 pour l'année 2015 est de Fr. 7'012'600.00 par rapport à Fr. 7'176'600.00 en 2017. Avec le transfert des charges salariales liées aux paroisses en tant que subvention accordées au moment du bouclage des comptes, la relation comptes 2015 / budget 2017 est faussée. Cette situation comptable imposée par le service cantonal des affaires intérieures et communales se retrouve chaque année. Les comparaisons les plus adaptées sont celles de budget en budget.

Plus particulièrement pour 2017 les incidences sont celles déjà expliquées dans les questions de détail (curateur, auxiliaires structures jeunesse)

9. 35 Dédommagements versés à des collectivités publiques : qu'implique le regroupement de l'APEA, avec quelle conséquence financière ?

Globalement le regroupement au niveau du district génère un coût de Fr. 108'000.00 pour Collombey-Muraz au lieu de Fr. 135'000.00 à l'ancien groupement du Haut-Lac.

10. 36 Subventions accordées : Le déficit de Fr.100'000.- de l'EMS est-il structurel ?
Il y a un déficit structurel mais le montant pourrait évoluer.
11. 40 Impôts : à quoi est liée la dévaluation importante des installations ? Impôt foncier de – Fr.495'000.-) est-ce lié à la raffinerie ?
Il s'agit de mise à niveau de valeur d'installations liées à l'application de normes fiscales par les instances cantonales.
12. 48 Prélèvements sur les financements spéciaux : quel sera le tarif de l'eau en 2017 ?
Eau potable : à fin 2015 la perte reportée pour le réseau est Fr. 56'838.05. Une adaptation tarifaire est envisageable jusqu'en 2020. Par contre la baisse de consommation, respectivement la diminution des recettes présumées à partir de 2016 nécessite des simulations sur l'évolution des coûts de fonctionnement ainsi que des investissements à venir. A ce jour aucune décision n'a encore été prise quant aux tarifs 2017.
A titre comparatif à fin 2015 le boni reporté sur les eaux usées et de Fr. 1'222'645.85.
13. Vu l'évolution des investissements nets jusqu'en 2019, n'est-il pas nécessaire d'arriver rapidement à une marge d'autofinancement de Fr. 4.5 mio ? ce qui permettrait de ne pas trop augmenter la dette. Jusqu'à quel montant de dette la commune peut-elle se permettre d'arriver ?
Le volume des dettes envisagées en 2017 est de 67 mios, considéré comme un endettement mesuré.
Une dette de 103 mios serait considérée comme excessive.
Pour les cinq prochaines années, les besoins planifiés n'atteignent de loin pas ce seuil critique de 36 millions.
La charge des intérêts sur emprunts sera pour 2017 d'environ Fr. 784'000.00 pour 67 mios de francs d'emprunts. L'endettement net par habitant de Fr 4'955.00 est classé comme endettement mesuré (de 3'000.00 à 4'999.00) selon les indicateurs financiers. L'endettement est considéré comme important entre 5'000 et 6'999 francs.
Partant des comptes 2015 et en tenant comptes des prévisions 2016 et 2017, il faudrait Fr. 18.2 millions d'emprunts supplémentaires pour que la dette par habitant passe à Fr. 7'000 par habitant, soit le premier montant du palier (de 7'000 à 8'999) pour que l'endettement soit considéré comme très important. Avec 36 millions ont atteint la limite d'un endettement excessif.
14. Ne faudrait-il pas anticiper l'augmentation de la taxe des eaux usées pour financer les futurs investissements de la STEP ?
L'incidence sur les taxes sera étudiée en fonction du coût présumé définitif, de la durée d'amortissement et des soldes reportés au bilan (Fr. 1'222'645.85 sur le fonctionnement et Fr. 721'960.75 sur les investissements.)
15. Pour les indicateurs financiers de la page 21 du rapport du CM, la moyenne est faite sur 3 ans au lieu de 2 habituellement, pourquoi ?
Le tableau des indicateurs financiers est fourni par le canton, pour la version 2017 il est établi sur trois ans. Il y a toutefois lieu de constater qu'une moyenne sur 3 ans atténue les variations.

16. Pour les indicateurs financiers de la page 21 du rapport du CM, pour le budget 2017, les chiffres de 2016 sont différents de ceux mentionnés dans le budget 2016, pourquoi ?

Le tableau des indicateurs est influencé par les résultats définitifs (comptes 2015) et pas seulement en tant que comparatif budget/budget. Ainsi le résultat 2015 influence les chiffres de référence pour le budget 2016.

Cette situation générée par l'application des tableaux comparatifs cantonaux se retrouve chaque année.

Plus spécifiquement, l'exercice 2015 avec un résultat de fonctionnement de 4.8 millions supérieur aux prévisions ainsi que des investissements moins importants de 6 millions ont influencé favorablement tous les indicateurs comme : la trésorerie, un patrimoine administratif moins important à amortir et une fortune nette en progression.

Muraz, le 17 novembre 2016

Le président :
Alexis Turin

Le rapporteur :
Jürg Kilchenmann

CONSEIL GÉNÉRAL

Commission : COGEST
Président : Turin Alexis
Rapporteur : Kilchenmann Jürg

Budget 2017, Réponse du CM à nos questions de détail.

1. Compte de fonctionnement

011.300.10	Par qui est décidé ce montant ? <i>Le Conseil municipal à titre prévisionnel et sous réserve de confirmation par le bureau du CG</i>
029.311.00	Machine de mise sous pli, est-ce une nouvelle machine ? si oui qui faisait ce travail et pour quel nombre d'heures ? <i>L'administration est déjà équipée d'une machine depuis très longtemps. Il s'agit de remplacer l'ancienne avec un appareil plus performant qui permet d'appliquer les reconnaissances de code OMR facilitant l'insertion de plusieurs documents dans la même enveloppe.</i>
100.331.00	A quoi correspond cet amortissement ? <i>Amortissement à 100% de la part de la mensuration officielle, qui selon les directives cantonales doit être comptabilisé en investissement par toutes les communes VS. voir cpte investissement 100.561.50</i>
113.311.10	Où sera posé ce parcomètre et y a-t-il un revenu mis au budget ? <i>A la place de l'Etoile. Aucun revenu n'est porté au budget, il s'agit de la première installation de ce genre sur le territoire communal. La fréquence d'utilisation n'est pas définissable. La mise en place est prévue en cours d'année et le revenu sera partiel.</i>
121.331.00	A quoi correspond cet investissement ? <i>Financement obligatoire des tribunaux par les communes du district. Pour toutes les communes la dépense doit être enregistrée comme investissement et amortie.</i>
121.352.15	Pourquoi 70% et comment se fait cette répartition ? <i>Préciput de 30% à la charge de la commune siège (Monthey), le solde de 70% réparti sur l'ensemble des communes proportionnellement à la population. (Conséquence RPT)</i>
122.301.00	Pourquoi cette augmentation ? <i>Activité passant à 100%</i>
122.318.20	La tutelle externe diminue de Fr. 12'000.- et la tutelle générale augmente de Fr. 37'000.- L'externalisation n'est-elle pas plus rentable ? <i>Au vu de ces chiffres uniquement il faudrait répondre oui. Pour faire une comparaison réaliste il faut néanmoins également considérer le compte 122.431.00, qui tient compte de l'augmentation des rentrées dues aux cas traités par le SOC. Il faut tenir compte également d'une manière plus générale du fait que l'augmentation des frais relatifs aux tutelles externes est constante. En maintenant un pourcentage d'activité à 60% (qui est absolument sous-doté pour une commune de la taille de Collombey-Muraz par rapport aux autres communes), il est probable que le montant 2017 ait été supérieur au montant budgété en 2016. En tenant compte de tous ces aspects, l'externalisation n'est pas forcément plus rentable.</i>
210.310.00	Qui fixe le montant des fournitures, comment est utilisé ce montant et par qui est-il géré ? <i>Le montant est proposé par la direction des écoles et fixé par le Conseil municipal. L'utilisation est faite auprès de l'Etat du Valais à la centrale d'achat des livres et matériel scolaire. La gestion est assurée par la direction des écoles</i>

210.314.90	Ce montant augmente toujours malgré la suppression de pavillon et de l'école de Muraz, est-ce correct ? <i>Majoration du budget sur la base d'une estimation en raison de la surface de la nouvelle aile des Perraires qui est plus importante que les pavillons.</i> <i>Les incidences du transfert des classes primaires du collège de Muraz à la nouvelle école Sous l'Eglise ont été prises en compte en 2015. L'école de Muraz n'a pas été supprimée mais affectée aux classes enfantines.</i>
211.310.00	Idem que 210.310.00 <i>Réponse idem 210.310.00</i>
309.317.00	En quoi consiste la manifestation « Encirqué » <i>Promotion culturelle auprès de la population et des écoles par la découverte du cirque sous forme d'ateliers durant une semaine. Chapiteau, représentations et parade ainsi qu'environ 6 spectacles de cirque pour les écoles et le public. Le coût global est de Fr. 160'000.00.</i> <i>La participation cantonale pour de telles manifestations est de Fr. 20'000.00 (art en partage) et de Fr. 4'600.00 (étincelle de culture).</i> <i>Des demandes de soutien sont en cours auprès d'organismes privés.</i> <i>La part financière communale à fond perdu est estimée à Fr. 28'000.00. La part estimée de gratuité des installations est quant à elle estimée à Fr. 7'500.00.</i>
309.317.00	Comment sont gérés les bars du 1^{er} août ? <i>Depuis l'année 2016, une/des sociétés locales gèrent l'événement pour la partie récréative (animation, nourriture, boissons).</i> <i>La commune se charge de la partie officielle, des feux d'artifice, des flyers, de la sono, de la musique, de la mise en place de la scène.</i>
330.314.00	Jusqu'où va-t-on diminuer le poste décoration florale ? (Les fleurs diminuent au profit de la rocaïlle) <i>Il n'y a pas la volonté d'absolument diminuer la décoration florale. Les aménagements avec des empièremments variés sont des concepts nouveaux mis en place par de nombreuses collectivités publiques.</i> <i>A Muraz les tâches d'entretien dans les talus sont moins ardues. D'autre part le mariage pierres/fleurs est apprécié.</i> <i>A Collombey, le long de la voie AOMC à la place des Colombes l'entretien des fleurs était très dangereux.</i>
340.314.51	Peut-on avoir plus détails ? (Sur Fr. 50'000.-, nous n'avons que Fr. 19'600.- pour le contrat d'entretien) <i>En sus du contrat qui concerne le maintien de la qualité des terrains de foot (traitements spécifiques) les autres charges concernent l'achat d'engrais, l'évacuation et l'élimination des déchets de tonte de l'ensemble du site des Perraires et des Plavaux (Ecole, structures jeunesse).</i> <i>La maintenance des aménagements extérieurs, des bâtiments ainsi que des équipements est enregistrée dans ce compte.</i>
340.314.55	A qui appartient le bâtiment occupé par le judo ? <i>La halle sportive des Plavaux, affectée à l'Ecole de Judo est une propriété communale.</i>
390.301.20	Est-ce un nouveau poste ? pour les comptes 2015, il n'y a rien. <i>Non, poste existant depuis toujours. En 2015, erreur de comptabilisation avec enregistrement sous 390.301.00</i>
440.352.00	N'est-ce pas sous-estimé vu le montant des comptes 2015 ? <i>Non. Il s'agit selon les indications du CMS de la répartition basée sur les nouvelles dispositions entrées en vigueur en 2015 mentionnant que la charge des communes passe de 37.5% à 30% - conséquence de la loi sur les soins de longue durée.</i>
541.301.00 541.301.10	Dans le message du CM, page 4, il y a une mention d'une augmentation de FR. 78'500.- pour l'intégration des salaires du personnel de remplacement. Peut-on avoir des explications ? <i>Sur la majoration de 78'500.00 :</i> - <i>Fr. 10'000.00 concerne l'éventuelle ouverture estivale.</i> - <i>Fr. 23'500.00 concerne l'adaptation salariale (augmentations liées à la prestation, max. 2%)</i> - <i>Fr. 45'000.00 représentent le personnel de remplacement dont les absences doivent impérativement être compensées pour respecter les dispositions d'organisation des</i>

	<i>structures jeunesse et pour lesquelles les 30 premiers jours sont à la charge de l'employeur.</i>
541.301.10	L'ouverture estivale de 2017 est-elle autofinancée ? <i>Oui les prévisions budgétaires ne prévoient une ouverture que si un minimum de 12 inscriptions est assuré.</i>
541.461.00 541.461.10	Les subventions baissent alors que les salaires augmentent, est-ce normal ? <i>Les subventions 2016 étaient surestimées.</i>
570.436.49	Dans le message du CM, page 4, le montant de Fr. 94'100.-, ne devrait pas avoir d'incidence sur la marge d'autofinancement ? <i>Le résumé dans le message fait état de grandes variations par rapport à l'année précédente. En définitive il n'y a pas d'incidence sur la marge, les charges varient dans la même proportion mais sur différents comptes par exemple : 570.312.49 – 570.318.61 – 570.390.00.</i>
620.311.00	Complément éclairage de Noël, que représente cette dépense ? <i>Extension sur des candélabres, harmonisation sur édifices.</i>
650.318.50	A quoi correspond cette étude ? <i>Conjointement à une étude pilotée par le Canton et les CFF, liée au concept Agglo et à un croisement des transports CFF à la hauteur des Perraires, la commune étudie les incidences sur les infrastructures et routes communales en lien avec une halte CFF sur ce site.</i>
690.318.45	Quel est la raison de l'abandon des cartes journalières ? <i>Le coût net à la charge de la collectivité est de Fr. 11'700.00 en 2015 ; de Fr. 8'200.00 en 2014 et de Fr. 2'800.00 en 2013, malgré plusieurs augmentations du prix de la carte journalière. Le Conseil municipal a interpellé les CFF pour obtenir le remboursement, au moins partiel des cartes invendues. La réponse est claire et négative. Le Conseil donne la préférence à des actions plus concrètes qui ne sont pas un subventionnement caché des CFF.</i>
720.435.24	Montant du recyclage PET, est-ce nouveau ? <i>Non pour le recyclage qui existe depuis de nombreuses années. Oui pour l'encaissement des redevances Pet Recycling qui ne sont plus encaissées par le transporteur. Les prestations de transports sont effectuées directement par Pet Recycling.</i>
722.434.10	Pourquoi le revenu 2017 est-il budgété 3 fois inférieur à la rentrée 2015 ? <i>Pour mémoire en 2015 il y avait un budget de Fr.2000.00 et des revenus pour Fr. 90'000.00. Pour 2017 l'estimation est basée sur des volumes très estimatifs de chantiers situés sur le territoire communal, sans aucune certitude quant à l'évacuation de matériaux à la Croire.</i>
750.318.50	En quoi consiste cette homologation ? <i>Adaptation obligatoire du plan communal aux dispositions de la loi fixant de définir les espaces réservés aux eaux (ERE) par rapport aux cours d'eaux (canaux, torrents) et plans d'eau.</i>
790.318.50	Quelle est la raison de la révision du RCCZ ? <i>Le Conseil municipal souhaite adapter le plan des zones et le règlement des constructions aux changements législatifs récents aux niveaux fédéral et cantonal ainsi qu'aux problématiques actuelles.</i>
869.318.35	En quoi consiste l'action convivialité/aménagements extérieurs CO ? <i>Il s'agit d'une action dans le cadre de mesures liées au Développement durable au sein des écoles. Elle consiste en une démarche participative avec les enseignants et élèves du CO afin de repenser et améliorer les aménagements extérieurs du site dans le but d'une convivialité accrue et d'un meilleur respect des abords du bâtiment scolaire. Budget de Fr.10'000.- pour la réalisation de la première étape de ces aménagements. A préciser la participation financière pour ce projet de la Fondation Education21 pour un montant de Fr. 10'000.- (poste 869.460.20)</i>
900.400.30	Peut-on avoir le détail du montant de Fr. 760'000.- ? - <i>frontaliers Fr. 180'000</i> - <i>permis étrangers soumis à impôt à la source : Fr. 580'000.00</i>
920.444.10	Quelles sont les bases de calcul pour ce montant ? (Péréquation financière) <i>Voir annexe, le décompte cantonal</i>
940.420.10	N'avons-nous plus droit à cette prime ? (Fr. 63'200.- en 2015) <i>Non, il s'agissait d'une action de Postfinance liée aux emprunts contractés entre 2011 et 2013 et conditionné à l'obtention du Label Cité de l'énergie</i>

942.423.00	Où en est-on avec la négociation Halle En Reutet ? <i>A bout touchant, devrait être finalisé fin 2016</i>
------------	--

2. Compted'investissement

210.503.31	Peut-on avoir le tableau de bord avec la situation actuelle ? <i>Voir annexe</i>
330.501.33	La place de jeu du Corbier est-elle abandonnée ? <i>En lien avec le déplacement de l'AOMC momentanément oui, une refonte totale du site est probable</i>
330.501.33	Peut-on avoir des détails le projet Parc St-Didier ? <i>En l'état il n'y a pas de détail, c'est une estimation en rapport avec la surface. Le concept est un aménagement simple de surface destiné à la détente. (cheminements, bancs).</i>
620.501.09	Quels genres de travaux sont-ils prévus dans les 8 mio ? Des appels en plus-value sont-ils prévus ? Le crédit d'engagement sera-t-il soumis au Conseil général ? <i>Le montant de Fr. 200'000.00 prévu en 2017 (sans les 8 mios) représente les études visant à présenter un projet comprenant un rapport complet avec appels en plus-value ou non et les aspects financiers pour le crédit d'engagement en application de l'Ofinco</i>
620.501.11	Allons-nous recevoir une subvention pour le franchissement de la route de la vallée ? <i>Oui, dans le cadre du projet Agglo</i>
710.501.00	Où en est-on avec l'étude sur les eaux parasites ? <i>Les études sont en cours.</i> Et qui va payer les travaux de séparation ? <i>Les travaux de séparation pour les collecteurs publics et les aménagements publics (routes, places) seront affectées soit aux services autofinancés, soit au réseau routier.</i>

Muraz, le 17 novembre 2016

Le président:

Alexis Turin

Le rapporteur:

Jürg Kilchenmann

	Collombey-Muraz				Conthey			
	Charges	Revenus	% Charges	% Revenus	Charges	Revenus	% Charges	% Revenus
Charges de personnel	7 176 600.00		23%	0%	7 467 180.00		23%	0%
Biens, services et marchandises	6 673 900.00		21%	0%	5 515 520.00		17%	0%
Intérêts passifs	994 000.00		3%	0%	195 000.00		1%	0%
Amortissements	4 704 400.00		15%	0%	5 902 400.00		18%	0%
Parts à des contributions sans affectation	180 000.00		1%	0%	195 000.00		1%	0%
Dédommagements versés à des collectivités publiques	2 157 600.00		7%	0%	3 056 400.00		9%	0%
Subventions accordées	8 810 200.00		28%	0%	9 337 200.00		28%	0%
Subventions redistribuées	0		0%	0%	3 000.00		0%	0%
Attributions aux financements spéciaux	71 800.00		0%	0%	178 740.00		1%	0%
Imputations internes	347 800.00		1%	0%	1 060 410.00		3%	0%
Impôts	19 897 000.00		0%	67%	20 745 000.00		0%	63%
Patentes et concessions	396 500.00		0%	1%	1 345 000.00		0%	4%
Revenus des biens	549 500.00		0%	2%	728 500.00		0%	2%
Contributions	4 944 500.00		0%	17%	5 238 400.00		0%	16%
Parts à des recettes et contributions sans affectation	1 896 100.00		0%	6%	1 399 200.00		0%	4%
Restitutions de collectivités publiques	688 000.00		0%	2%	1 414 000.00		0%	4%
Subventions	940 000.00		0%	3%	751 800.00		0%	2%
Subventions à redistribuer	0		0%	0%	3 000.00		0%	0%
Prélèvements sur les financements spéciaux	71 500.00		0%	0%			0%	0%
Imputations internes	347 800.00		0%	1%	1 060 410.00		0%	3%
Total des charges et des revenus	31 116 300.00	29 730 900.00	100%	100%	32 910 850.00	32 685 310.00	100%	100%
	Nendaz				Savièse			
	Charges	Revenus	% Charges	% Revenus	Charges	Revenus	% Charges	% Revenus
Charges de personnel	9 152 550.00		23%	0%	7 759 452.00		26%	0%
Biens, services et marchandises	9 912 400.00		25%	0%	7 313 300.00		25%	0%
Intérêts passifs	1 129 000.00		3%	0%	250 300.00		1%	0%
Amortissements	7 700 000.00		20%	0%	4 653 000.00		16%	0%
Parts à des contributions sans affectation	1 023 700.00		3%	0%	281 500.00		1%	0%
Dédommagements versés à des collectivités publiques	1 836 400.00		5%	0%	1 192 400.00		4%	0%
Subventions accordées	7 801 100.00		20%	0%	6 891 100.00		23%	0%
Subventions redistribuées	0		0%	0%	0		0%	0%
Attributions aux financements spéciaux	0		0%	0%	27 740.00		0%	0%
Imputations internes	517 000.00		1%	0%	1 131 700.00		4%	0%
Impôts	27 840 000.00		0%	70%	20 110 000.00		0%	68%
Patentes et concessions	1 177 000.00		0%	3%	538 700.00		0%	2%
Revenus des biens	1 056 550.00		0%	3%	540 515.00		0%	2%
Contributions	7 204 100.00		0%	18%	5 666 500.00		0%	19%
Parts à des recettes et contributions sans affectation	658 800.00		0%	2%	251 900.00		0%	1%
Restitutions de collectivités publiques	74 500.00		0%	0%	84 770.00		0%	0%
Subventions	1 009 700.00		0%	3%	1 021 650.00		0%	3%
Subventions à redistribuer	0		0%	0%	0		0%	0%
Prélèvements sur les financements spéciaux	0		0%	0%	191 200.00		0%	1%
Imputations internes	517 000.00		0%	1%	1 131 700.00		0%	4%
Total des charges et des revenus	39 072 150.00	39 537 650.00	100%	100%	29 500 492.00	29 536 935.00	100%	100%

	Colombey Muraz				Conthey			
	Charges	Revenus	% Charges	% Revenus	Charges	Revenus	% Charges	% Revenus
Administration générale	2 796 800.00	99 400.00	9%	0%	2 973 240.00	128 500.00	9%	0%
Sécurité publique	2 403 500.00	433 200.00	8%	1%	1 976 250.00	547 000.00	6%	2%
Enseignement et formation	8 742 500.00	350 100.00	28%	1%	7 503 110.00	228 900.00	23%	1%
Culture, loisirs et culte	2 096 200.00	157 100.00	7%	1%	2 134 850.00	366 740.00	6%	1%
Santé	648 500.00	0	2%	0%	577 700.00	0	2%	0%
Prévoyance sociale	6 039 100.00	2 295 300.00	19%	8%	6 500 200.00	2 854 300.00	20%	9%
Trafic	3 239 500.00	229 000.00	10%	1%	4 248 910.00	441 000.00	13%	1%
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	3 637 100.00	3 229 100.00	12%	11%	5 023 990.00	4 059 670.00	15%	12%
Economie publique, yc services industriels	123 800.00	13 600.00	0%	0%	719 630.00	810 500.00	2%	2%
Finances et impôts	1 389 300.00	22 924 100.00	4%	77%	1 252 970.00	23 248 700.00	4%	71%
Total des charges et des revenus	31 116 300.00	29 730 900.00	100%	100%	32 910 850.00	32 685 310.00	100%	100%
	Nendaz							
	Charges	Revenus	% Charges	% Revenus				
Administration générale	4 952 700.00	443 000.00	13%	1%				
Sécurité publique	2 928 550.00	669 950.00	7%	2%				
Enseignement et formation	6 856 650.00	263 900.00	18%	1%				
Culture, loisirs et culte	2 274 150.00	430 800.00	6%	1%				
Santé	581 150.00	68 800.00	1%	0%				
Prévoyance sociale	4 190 800.00	1 082 200.00	11%	3%				
Trafic	6 787 100.00	50 000.00	17%	0%				
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	6 509 200.00	5 092 500.00	17%	13%				
Economie publique, yc services industriels	1 565 650.00	790 000.00	4%	2%				
Finances et impôts	2 426 200.00	30 646 500.00	6%	78%				
Total des charges et des revenus	39 072 150.00	39 537 650.00	100%	100%				